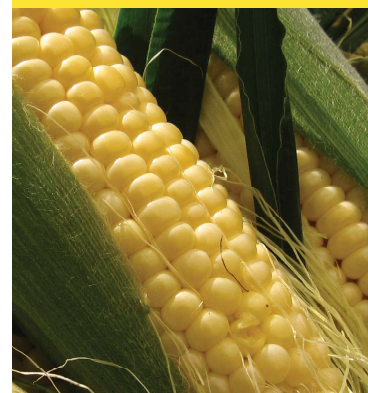


# Rapport annuel

# CANADAGAP<sup>®</sup>

# 2023



## Programme CanadaGAP

245, place Menten, bureau 312  
Ottawa (Ontario) K2H 9E8  
Tél. : 613 829 4711  
Télec.: 613 829 9379

[info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca)  
[www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca)

## Rapport annuel 2023

### Survol du programme

CanadaGAP® est un programme de salubrité alimentaire conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs, des remballeurs, des entrepositaires, des grossistes et des courtiers de fruits et de légumes. Il fonctionne depuis quinze ans en tant que programme de certification et compte aujourd'hui près de 3 000 entreprises participantes au sein de l'industrie des fruits et des légumes frais au Canada et aux États-Unis.

CanadaGAP vise à faciliter la mise en œuvre de procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'entreprises de fruits et de légumes frais. Les services d'audit et de certification dans le cadre du programme sont exécutés par des organismes de certification de tierce partie qui sont accrédités. Depuis 2010, les options B, C et D du programme ont fait l'objet d'une évaluation comparative de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI), qui a reconnu officiellement qu'elles étaient conformes à ses exigences. Le programme, qui bénéficie également de la reconnaissance officielle du gouvernement canadien, a fait l'objet d'une évaluation comparative selon le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en vue de confirmer son entière conformité aux exigences réglementaires canadiennes relatives à la salubrité des aliments.

Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et les légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique d'experts du gouvernement du Canada. Ils sont destinés aux entreprises qui mettent en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) et de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et qui maintiennent un programme de salubrité alimentaire efficace. Les guides sont fondés sur une analyse rigoureuse des risques selon les sept principes HACCP (analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques) reconnus à l'échelle internationale. Les documents du programme sont offerts gratuitement sur le site Web de CanadaGAP, à l'adresse [www.canadagap.ca/fr/](http://www.canadagap.ca/fr/).

Près de 3 000 fournisseurs de fruits et de légumes frais possèdent la certification CanadaGAP. Le programme reçoit un solide appui de la part des secteurs canadiens du commerce de détail, de la transformation et des services alimentaires et bénéficie d'une reconnaissance internationale au sein de l'ensemble des marchés d'exportation aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Les efforts concertés d'une équipe dévouée d'employés, du Conseil d'administration, d'intervenants et de participants au programme contribuent à renforcer la mise en œuvre de la salubrité alimentaire dans l'ensemble du secteur horticole.



## Principales réalisations en 2023

L'année 2023 a été encore une fois bien chargée à CanadaGAP. Plusieurs projets lancés précédemment ont été réalisés, alors même que de nouvelles opportunités et de nouveaux défis se présentaient. Voici quelques-uns des faits marquants de l'année écoulée :

- **Portée élargie pour le Guide de salubrité pour les produits de serre CanadaGAP** : CanadaGAP a publié le Guide de salubrité pour les produits de serre (version 10.0) qui couvre une portée considérablement élargie de cultures, y compris de nombreux petits fruits, fruits de verger et de vigne, légumes-racines et autres légumes qui sont de plus en plus cultivés à l'intérieur. CanadaGAP a coopéré avec les Producteurs de fruits et légumes du Canada pour obtenir du financement au niveau fédéral pour mener à bien la recherche et l'analyse des risques nécessaires à l'élargissement de la portée.
- **Nouveaux organismes de certification** : Trois nouveaux organismes de certification, *TSLC*, *dicentra* et *MSVS*, ont été approuvés et agréés pour commencer à offrir des audits et une certification CanadaGAP en 2023. Control Union, un autre organisme de certification récemment annoncé en 2022, a également commencé à proposer activement des audits et une certification CanadaGAP en 2023. **Cet élargissement du choix d'organismes de certification pour les participants au programme représente la plus importante amélioration de l'offre de services CanadaGAP depuis de nombreuses années.** Les participants au programme sont encouragés à explorer l'éventail des options qui s'offrent à eux et à choisir l'organisme de certification qui répond le mieux à leurs besoins. De plus amples renseignements sur les services offerts par ces OC sont disponibles sur la page « Organismes de certification » du site Web de CanadaGAP ([www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca)).
- **Outils supplémentaires** disponibles sur le site Web CanadaGAP. Nouvelles questions dans la FAQ ont été publiées à l'adresse [www.canadagap.ca/fr/](http://www.canadagap.ca/fr/). Des nouveaux dépliants et dépliants mis à jour et nouvelles présentations et présentations mises à jour PowerPoint ont été développés : les sujets comprennent les audits à l'improviste, les nouvelles options de certification, et les modifications principales aux guides. De plus, il y avait une plus grande promotion du *Cours d'introduction au Programme CanadaGAP*.
- **Numérisation complète des guides CanadaGAP** : Provision Analytics, un fournisseur de logiciels tiers affilié au programme, a investi dans la numérisation complète des guides de salubrité des aliments CanadaGAP. CanadaGAP a travaillé en étroite collaboration avec des créateurs de logiciels pour assurer l'intégrité du contenu. Provision a lancé le guide de fruits et légumes entièrement numérisé en 2023. De plus amples renseignements sont disponibles sur la page « Liens connexes sur la salubrité des aliments » du site Web de CanadaGAP.
- **Reconnaissance du programme** : Le programme a continué à mener diverses activités relatives à l'évaluation comparative. CanadaGAP a complété l'évaluation comparative à l'évaluation de durabilité de la ferme SAI Platform en coopération avec McCain Foods. CanadaGAP a participé à un groupe de travail de production pour examiner les modifications à venir aux exigences d'évaluation comparative de GFSI (GFSI travaille sur ses mises à jour 2024). Le processus pour le maintien de la reconnaissance du gouvernement canadien pour l'examen quinquennal s'est achevé au dernier trimestre de 2023.

- **Prix de reconnaissance des auditeurs CanadaGAP** : CanadaGAP a annoncé la création d'un nouveau prix de reconnaissance annuel en 2022. Ce prix reconnaît les qualités de cœur, le dévouement et l'engagement extraordinaires d'un auditeur ou d'une auditrice de CanadaGAP dans son rôle. Le prix de reconnaissance des auditeurs Sheri Nielson a été créé en souvenir de Sheri Nielson, auditrice de longue date de CanadaGAP et membre très appréciée du milieu agricole, qui est décédée de façon inattendue plus tôt l'année passée. Les premiers prix ont été décernés en décembre 2022 à Isabel Varey et Natalia St-Amand. Les prix de cette année ont été décernés en novembre 2023 à Isabelle Martineau et Jovana Mitich.
- **Mises à jour de la base de données** : Deux nouvelles bases de données à l'interne sont en cours de développement : les bases de données de gestion des opérations et des auditeurs CanadaGAP seront déployées en 2024.



### Évaluation comparative de GFSI

CanadaGAP a maintenu la reconnaissance internationale pendant les activités de surveillance par l'Initiative mondiale pour l'innocuité des aliments (Global Food Safety Initiative — GFSI) au cours de l'année 2023. La réévaluation comparative aux nouvelles exigences de GFSI aura lieu dans environ un an (2025). Les audits à l'improviste à la ferme continuent de poser des problèmes — l'un des changements les moins populaires introduits au programme suite à l'annonce d'une nouvelle définition de GFSI pour « à l'improviste » en octobre 2021. Dans l'été de 2023, CanadaGAP a mené des sondages auprès des participants au programme, des auditeurs et des OC pour ramasser des données supplémentaires sur les audits à l'improviste. Ces données ont été rassemblées pour les présenter à GFSI dans le cadre de la consultation des parties prenantes de GFSI sur les exigences en matière d'évaluation comparative pour 2024.

### Réalisations des participants au programme

Malgré des exigences de plus en plus strictes en matière de salubrité alimentaire et de nombreux autres défis auxquels l'industrie a été confrontée ces dernières années, la note moyenne des audits des entreprises certifiées CanadaGAP continue de s'améliorer. Pour la période d'un an se terminant le 31 août 2023, **la note moyenne des audits pour les participants au programme CanadaGAP s'est élevée à 96,38 %**, ce qui constitue un résultat exceptionnel. Sur la base des résultats préliminaires de l'audit (avant la mise en place de mesures correctives), la moyenne globale de 96,38 % a été mesurée parmi les participants de toutes les options de certification CanadaGAP. Les participants aux options C et E du programme ont obtenu une note moyenne encore plus élevée, avec une moyenne supérieure à 97 %, ce qui représente une autre réalisation très importante.

Au cours de la dernière année, les notes moyennes aux audits ont été plus élevées dans tous les groupes de cultures visés par le programme CanadaGAP, y compris les fruits de verger et de vigne, les pommes de terre, les produits de serre, les légumes de plein champ et les petits fruits. Les résultats des audits des entreprises

de remballage et de commerce de gros (option D) étaient légèrement inférieurs aux niveaux de 2022, avec une moyenne légèrement supérieure à 94 % sur la liste de contrôle de l'audit de CanadaGAP avant la mise en place de mesures correctives. Ces résultats témoignent d'un effort très louable de la part des fournisseurs de produits frais et d'un engagement clair à mettre en place et à maintenir un programme de salubrité alimentaire rigoureux au sein de leur entreprise.

## Compte rendu du Conseil d'administration

### Assemblée générale annuelle

CanAgPlus, la société à but non lucratif qui détient et exploite le programme CanadaGAP, tient son Assemblée générale annuelle (AGA) à la fin de novembre ou au début de décembre. L'AGA de 2022 s'est tenue virtuellement le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et l'AGA de 2023 s'est tenue également en ligne le 29 novembre 2023. De plus amples renseignements sont publiés sur le site Web de CanadaGAP, au [www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/](http://www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/).

### Conseil d'administration

En temps normal, le Conseil d'administration se réunit en personne au moins une fois par an et tient régulièrement des réunions virtuelles. Le Conseil s'est réuni au bureau de CanadaGAP en septembre, à l'occasion d'une session de planification stratégique quinquennale.

Le Conseil est composé de huit administrateurs bénévoles, qui siègent pendant un mandat de deux ans en rotation, et quatre administrateurs sont élus chaque année. Le Conseil d'administration a accueilli un nouvel administrateur et trois anciens administrateurs à l'AGA 2023.

<u>Élus lors de l'AGA 2023</u>	<u>Élus lors de l'AGA 2022</u>
Denis Desjardins, Desjardins Seed Farm Ltd.	Alvin Keenan, Rollo Bay Holdings
Ian McDonnell, Snow Road Solutions	Jody Mott, Holland Marsh Growers' Association
Beth Pattillo, Noggins Corner Farm II Ltd.	Susan Ranck, Ranck & Associates, LLC
Julian Sarraino, Fresh Taste Produce	Scott Wright, Université de la Saskatchewan

La liste complète des administrateurs et leurs biographies sont présentées à l'adresse suivante : [www.canadagap.ca/fr/history/governance/](http://www.canadagap.ca/fr/history/governance/).

L'AGA 2023 était la dernière réunion de la présidente sortante, Stephanie Lariviere, qui a siégé au Conseil d'administration de CanAgPlus depuis 2013 et en a été présidente depuis 2018. Le départ à la retraite de Stephanie est conforme au règlement de CanAgPlus, qui fixe un maximum de dix années consécutives de service en tant qu'administrateur. Nous tenons à remercier Stephanie pour son dévouement et ses services inébranlables, et nous souhaitons la bienvenue à Scott Wright, nouvellement élu président du Conseil d'administration pour 2024, et le félicitons. Scott travaille à l'Université de la Saskatchewan et a été vice-président du Conseil au cours des deux dernières années. La nouvelle vice-présidente pour 2024 est Beth Pattillo, productrice de fruits de verger, embelleuse et remballeuse chez Noggins Corner Farm II Ltd. en Nouvelle-Écosse.

## Examen de la gestion du programme

L'examen annuel de la gestion du programme a eu lieu avec des membres de la haute direction et des représentants du Conseil d'administration le 26 septembre 2023. Pendant l'examen, les administrateurs et le personnel examinent les éléments suivants qui se rapportent au rendement du programme ainsi que les possibilités d'amélioration :

- les demandes de modification au programme
- le rendement des organismes de certification de CanadaGAP
- les plaintes et leur traitement
- les résultats des audits internes
- la participation au programme de formation des auditeurs et les résultats obtenus
- les besoins en matière de ressources
- les politiques sur les conflits d'intérêts et sur la confidentialité, entre autres.

Les recommandations découlant de l'examen de la gestion sont présentées à l'ensemble du Conseil d'administration à des fins de discussion et de suivi.



## Comité consultatif technique de CanadaGAP

Chaque année, CanadaGAP reçoit plusieurs demandes provenant des utilisateurs du programme pour la modification d'éléments des guides de salubrité des aliments, des modèles génériques HACCP et de la liste de contrôle de l'audit de CanadaGAP. Le Comité consultatif technique est composé d'experts qualifiés dont le rôle est essentiel pour offrir des recommandations sur les changements proposés à la norme technique. Les demandes sont d'abord examinées par le personnel, et l'information est ensuite présentée au comité à des fins de discussion et de rétroaction.

Les mises en candidature au Comité consultatif technique sont acceptées annuellement, et les nominations faites par le Conseil visent des mandats d'un an ou de deux ans. Bien que le Conseil s'efforce de nommer des membres représentatifs des divers groupes de cultures dans le domaine d'activités de CanadaGAP, compte tenu du rôle du Comité, les principaux critères pour les membres sont les connaissances, l'éducation et l'expertise technique en matière de salubrité alimentaire. Une attention est aussi accordée aux représentants ayant une expertise dans divers types de production, d'entreposage, d'emballage, de remballage et de courtage, ainsi que toute autre compétence pertinente (par ex., de l'expérience dans l'industrie). La taille du Comité est fixée à un maximum de neuf membres, avec un président ou une présidente issu(e) du Conseil d'administration, afin de maximiser l'efficacité et la productivité des réunions. Ainsi, Beth Pattillo, membre du Conseil d'administration, a effectué son troisième mandat en tant que présidente en 2023 et a été renommée à ce poste pour 2024. Tous les membres se consacrent bénévolement aux travaux du Comité.

Les membres du Comité consultatif technique se réunissent tous les étés pour étudier les demandes de modifications au programme. La réunion de 2023 s’est tenue à distance en juillet. Une conférence téléphonique a eu lieu en juin pour permettre de passer en revue tous les points de l’ordre du jour et de poser toutes les questions avant la réunion, qui dure une journée complète.

Les personnes intéressées à faire partie du Comité consultatif technique sont invitées à poser leur candidature par l’entremise du processus public des mises en candidature chaque automne. La liste des membres actuels du Comité est affichée sur le site Web de CanadaGAP.

CanadaGAP souhaite rappeler à tous les intervenants que le programme a une politique de porte ouverte et qu’elle est prête à recevoir les commentaires, les suggestions d’amélioration et les demandes de modifications aux exigences du programme de toutes les parties, en tout temps. Les coordonnées du bureau de CanadaGAP sont disponibles à [canadagap.ca/fr/](https://canadagap.ca/fr/).

## Promotion, éducation et sensibilisation

CanadaGAP participe à un grand nombre d’initiatives d’éducation et de sensibilisation. L’année 2023 a été très chargée, les représentants de CanadaGAP s’étant engagés, en personne et à distance, dans diverses initiatives importantes. Le tableau des pages suivantes résume ces activités.

Mois	Activité — Sujet	Lieu
Janvier	Réunions de l’ACIA pour examiner le maintien de la reconnaissance dans le cadre du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments du gouvernement canadien	Ottawa/en ligne
Janvier	Webinaire du comité parallèle du Conseil canadien des normes (CCN)	En ligne
Janvier à décembre	Réunions mensuelles des propriétaires des programmes de certification reconnus par GFSI	Microsoft Teams
Janvier, mars, juin, septembre et novembre	Réunions du Conseil d’administration de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Zoom
Janvier à septembre	Audits CanadaGAP en présence de témoins	Partout au Canada
Février	Consultation du ministère de l’agriculture de la C.-B. concernant la mise en œuvre de CanadaGAP auprès des producteurs de la C.-B.	En ligne
Février	Webinaire de l’ACIA sur le modèle d’évaluation des risques axé sur les établissements (ERE)	En ligne
Février	Webinaire de CanadaGAP pour les organismes de certification sur les mises à jour de 2023	Microsoft Teams
Mars	Cours d’introduction au programme CanadaGAP (par Food Safety Solutions)	En ligne

<b>Mois</b>	<b>Activité — Sujet</b>	<b>Lieu</b>
Mars à mai	Séances de mise à niveau des auditeurs des organismes de certification	Webinaires/conférences téléphoniques
Mars, novembre	Réunions avec Costco	Bureau de CanadaGAP
Mars	Réunions avec Walmart	En ligne
Mars	Réunions d'ANAB pour les propriétaires de programmes selon la norme ISO/CEI 17065	Webinaire
Avril	Assemblée générale annuelle de l'ACDFL	En ligne
Avril	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (par Gestion Qualiterra inc.)	Virtuel/en ligne, en temps réel
Avril	Réunion du Comité sur la salubrité des aliments de l'International Federation for Produce Standards (IFPS)	En ligne
Avril	Réunion de l'ACIA sur le processus d'inspection normalisé	En ligne
Avril	Conférence de GFSI	Atlanta, Géorgie
Avril	Réunion du comité directeur de GFSI avec les propriétaires de programmes de certification	Atlanta, Géorgie
Avril	Réunion du groupe local É.-U.-Canada de GFSI	Atlanta, Géorgie
Avril	Webinaire du gouvernement du Canada sur les infrastructures critiques	En ligne
Avril	Réunion du Comité sur la salubrité des aliments de l'ACDFL	Conférence téléphonique
Avril	Webinaire d'ANAB sur les ESG (questions environnementales, sociales et de gouvernance)	En ligne
Mai	Réunion avec le Groupe de l'alimentation de l'International Accreditation Forum (IAF)	Zoom
Mai	Réunion du comité parallèle du CCN sur l'ISO 22000	En ligne
Mai	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (par Essential Food Safety)	En ligne
Mai	Webinaire de CanadaGAP pour les organismes d'accréditation sur la mise à jour de 2023	Webinaire
Mai	AGA de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Zoom
Mai	Webinaire de l'ACDFL sur le code de conduite dans l'industrie alimentaire	En ligne
Mai	Réunion avec l'ACIA concernant le maintien de la reconnaissance	Conférence téléphonique



<b>Mois</b>	<b>Activité — Sujet</b>	<b>Lieu</b>
Mai	Webinaire du gouvernement du Canada sur la cybersécurité	En ligne
Juin	Rencontre préalable à la réunion du Comité consultatif technique de CanadaGAP	Zoom
Juin	Réunion de la coalition avec l'ACIA organisée par CanadaGAP	Ottawa
Juin	Présentation de CanadaGAP à l'ACIA en collaboration avec les Producteurs de fruits et légumes du Canada	En ligne
Juin et juillet	Réunions du propriétaire du programme de certification de GFSI en vue de revoir les exigences en matière d'évaluation comparative pour la production primaire	En ligne
Juin et juillet	Réunions pour la revue des performances annuelles avec les organismes de certification	Microsoft Teams
Juillet	Réunion du Comité consultatif technique de CanadaGAP	Zoom
Juillet	Réunion réservée aux membres de la coalition concernant le Programme de reconnaissance de la salubrité alimentaire du gouvernement canadien	En ligne
Juillet	Séance de GFSI pour le groupe local É.-U.-Canada	En ligne
Août	Visite annuelle de GFSI au bureau CanadaGAP	Bureau de CanadaGAP
Août	Réunion annuelle avec ANAB-ANSI	Zoom
Septembre	Examen de gestion de CanadaGAP	Bureau de CanadaGAP
Septembre	Réunion du Conseil d'administration de CanAgPlus et session de planification stratégique quinquennale	Bureau de CanadaGAP
Septembre	Webinaire sur les meilleures pratiques de la FSMA	En ligne
Septembre, octobre	Série de webinaires de CONTACT sur la salubrité des fruits et légumes (participation)	En ligne
Octobre	Réunion du Food Industry Intelligence Network — Coalition et ACIA	Microsoft Teams
Octobre	Webinaire de l'International Fresh Produce Association	En ligne
Octobre	Réunion annuelle avec le Conseil canadien des normes	En ligne
Octobre à décembre	Réunions de l'ACIA pour le maintien de la reconnaissance	En ligne
Novembre	Atelier de l'ACDFL sur la salubrité des aliments, la réglementation et l'assurance de la qualité	En ligne

Mois	Activité — Sujet	Lieu
Novembre	Cérémonie de remise du prix de reconnaissance des auditeurs Sheri Nielson	En ligne
Novembre	AGA et réunion du Conseil de CanAgPlus	Zoom
Décembre	Réunions et ateliers concernant la plateforme de certificat de GFSI	Zoom
Décembre	Réunion concernant le cadre de renforcement des capacités de GFSI	Zoom



### Résultats du sondage auprès des participants au programme

CanadaGAP s’engage à réaliser un sondage auprès des participants au programme tous les trois ans afin d’obtenir leurs opinions et leurs commentaires sur divers sujets liés à la mise en œuvre du programme. CanadaGAP tient à remercier tous les répondants à ses sondages et invite les parties prenantes à lui faire part de leurs commentaires sur le programme à tout moment.

Le sondage le plus récent réalisé auprès des participants au programme CanadaGAP a été distribué le 1<sup>er</sup> novembre 2022 par courrier électronique (et sur papier pour le petit nombre de participants qui ont demandé à être joints de cette manière). Le courriel a été envoyé à 3 188 destinataires, et 51 % des destinataires (1 580) l’ont ouvert, tandis que les liens du sondage ont généré 173 clics.

Le sondage a reçu un taux de réponse d’environ 3 %, ce qui est trop faible pour tirer des conclusions statistiquement significatives. Toutes les personnes qui ont répondu au sondage ont choisi de le faire de manière anonyme.

Le sondage était axé sur la connaissance des options de certification de CanadaGAP. Alors que presque tous les répondants (98 %) savent que CanadaGAP offre plus d’une option de certification, les participants au programme sont moins nombreux à connaître les différences (75 %) ou à savoir que certaines options sont reconnues par GFSI et d’autres non (76 %). Cinquante-six pour cent des participants au programme connaissent les nouvelles options (E et F) introduites par CanadaGAP en 2022. Seuls 24 % des répondants (mais 50 % des répondants français) ont vérifié auprès de leurs acheteurs l’existence des nouvelles options lors de leur lancement ; 54 % de ces répondants ont indiqué que leurs acheteurs étaient au courant des nouvelles options de certification.

CanadaGAP est heureux de constater que 86 % des répondants anglophones et 100 % des répondants francophones utilisent le site Web de CanadaGAP comme ressource lorsqu'ils ont besoin de renseignements. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les options de certification, les ressources les plus fréquemment utilisées sont la page sur les options de certification (30), la FAQ (23), le tableau de comparaison des options de certification (21), le communiqué annonçant le changement (17), le résumé de l'assemblée (2), et la présentation et l'enregistrement de l'assemblée (1 chacun). Un répondant a en outre indiqué qu'il s'appuyait principalement sur son association de producteurs.

Les répondants ont indiqué qu'ils utiliseraient une nouvelle brochure (26), plus de FAQ (17), un webinaire (16) et un nouveau PowerPoint (7) pour les aider à communiquer avec leurs clients. En réponse à ces commentaires, CanadaGAP a mis à disposition une présentation PowerPoint et une brochure sur les options E et F, en plus des nombreuses FAQ.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison générale entre les options de certification C et D reconnues par GFSI et les deux nouvelles options de certification (E et F) introduites par CanadaGAP l'année dernière :

Options C et D (reconnues par GFSI)	Options E et F (non reconnues par GFSI)
<p><b><u>SIMILITUDES :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Norme de salubrité des aliments</li> <li>• Critères d'audit</li> <li>• Rigueur des audits</li> <li>• Fréquence des audits (annuelle)</li> <li>• Éléments d'échec automatique</li> </ul>	
<p><b>Audits à l'improviste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun préavis de la part de l'auditeur</li> </ul>	<p><b>Audits à l'improviste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préavis de 2 à 5 jours ouvrables de l'auditeur</li> </ul>
<p><b>Note de passage : 100 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les non-conformités doivent être corrigées avant la certification.</li> </ul>	<p><b>Note de passage : 95 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une certaine marge de manœuvre est accordée pour les non-conformités mineures ou les éléments nécessitant un investissement en capital important.</li> </ul>

### Site Web de CanadaGAP

Le site Web de CanadaGAP ([www.canadagap.ca/fr](http://www.canadagap.ca/fr)) est mis à jour en permanence. Il offre des ressources pour améliorer la compréhension des exigences en matière de salubrité des aliments ainsi que des renseignements sur le fonctionnement du programme. Les personnes intéressées à recevoir les dernières nouvelles de CanadaGAP peuvent s'inscrire directement sur le site Web en entrant leurs coordonnées dans la section « S'inscrire aux communications » au bas de chaque page.

Le site Web met également à la disposition des visiteurs une gamme de documents, d'affiches, d'outils de formation, la foire aux questions (FAQ) et d'autres documents de communication, pour soutenir la formation des exploitants et des employés. Voici quelques-unes des informations les plus recherchées :

- la page de téléchargement des guides du programme
- la liste des entreprises certifiées CanadaGAP
- les présentations
- les affiches de lavage des mains.

### **Communications avec les intervenants**

CanadaGAP communique régulièrement avec les participants au programme et d'autres intervenants. Nous publions de 30 à 35 communiqués par année. Le public peut les consulter sur notre site Web à l'adresse suivante : [www.canadagap.ca/fr/publications/communiques/](http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiques/).

Nous faisons également parvenir des notes de formation en continu aux intervenants concernés, notamment les auditeurs, les représentants des organismes de certification et les participants au programme. On peut aussi consulter ces documents sur la page « Auditeurs » du site Web de CanadaGAP.

Pour la liste des articles publiés dans les médias, consultez le site Web de CanadaGAP, à l'adresse [www.canadagap.ca/fr/media/articles](http://www.canadagap.ca/fr/media/articles).



### **Cours d'introduction au programme CanadaGAP**

En 2014, CanadaGAP a créé un cours d'orientation de deux jours appelé « Cours d'introduction au programme CanadaGAP ». D'une durée de deux jours, ce cours est conçu pour informer les participants sur les principaux éléments du programme CanadaGAP et pour fournir des informations sur la salubrité des fruits et légumes frais afin de les aider à comprendre les exigences du programme. Le matériel de cours est offert sur demande auprès de CanadaGAP, en anglais et en français.

CanadaGAP ne donne pas directement le Cours d'introduction au programme CanadaGAP. Celui-ci est plutôt offert par divers prestataires de formation autorisés. Ces prestataires sont autorisés à offrir le cours à condition qu'ils fassent appel à un animateur approuvé par CanadaGAP. L'animateur doit être familier avec le programme CanadaGAP et les exigences du guide (par ex., il ou elle doit avoir réussi le cours de formation des auditeurs de CanadaGAP).

Un certain nombre de cours sont proposés par des partenaires de formation chaque année en anglais et en français. En 2023, cinq cours publics ont été offerts virtuellement. Le calendrier des cours est affiché sur le site Web de CanadaGAP, dans la section « Calendrier des événements ». Il est également possible de recevoir des communications à ce sujet en s'inscrivant à l'adresse suivante :

[www.canadagap.ca/fr/publications/communiques](http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiques).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [www.canadagap.ca/fr/program/training-resources/](http://www.canadagap.ca/fr/program/training-resources/) ou communiquez avec le bureau de CanadaGAP.

## Participation au programme

Près de 3 000 producteurs participent actuellement au programme CanadaGAP. Bien que la participation au programme ne soit pas revenue à ce qu'elle était avant la pandémie, le niveau des nouvelles inscriptions s'est maintenu au cours de l'année dernière. Toutefois, la participation a globalement baissé depuis l'année dernière, en raison du nombre croissant de départs à la retraite dans le secteur de l'agriculture, de la consolidation accrue du secteur et de l'adoption d'audits de salubrité alimentaire et d'une certification dans le cadre de programmes non reconnus par GFSI. En conséquence, CanadaGAP a terminé l'année avec une baisse nette de 4 % des niveaux de participation.

Le tableau suivant montre le changement d'une année à l'autre du nombre de producteurs participants. Les chiffres reflètent une croissance ou une baisse nette, qui tient compte de l'attrition normale résultant des changements dans les entreprises, des départs à la retraite, de l'interruption volontaire de la certification, etc.

### Changements de la participation au programme CanadaGAP d'une année à l'autre

Année (sept. — août)	Nombre de producteurs	Augmentation (baisse)	Taux de croissance annuel (baisse)
2008-2009	537	537	100 %
2009-2010	781	244	45 %
2010-2011	1879	1098	141 %
2011-2012	2204	325	17 %
2012-2013	2440	236	11 %
2013-2014	2526	86	4 %
2014-2015	2927	401	16 %
2015-2016	3042	115	4 %
2016-2017	3127	85	3 %
2017-2018	3156	29	1 %
2018-2019	3185	29	1 %
2019-2020	3233	48	2 %
2020-2021	2930	(303)	-9 %
2021-2022	3097	167	6 %
2022-2023	2978	(119)	-4 %

## Tendances en matière de participation

Les tendances en matière de participation suivantes méritent d'être notées pour 2023 :

### *Tendances par région*

- Les niveaux de participation ont baissé le plus fortement en Colombie-Britannique et en Ontario, une légère baisse étant également observée en Nouvelle-Écosse.
- En 2023, le programme a connu une croissance plus marquée aux États-Unis et au Nouveau-Brunswick, ainsi que de légères augmentations au Manitoba, au Québec et en Saskatchewan. Le nombre de participants en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard est resté le même qu'en 2022.
- La Colombie-Britannique demeure la province qui compte la proportion la plus élevée d'adhérents, soit 35 % de toutes les entreprises certifiées CanadaGAP (en baisse par rapport à 38 % en 2022). Elle est suivie de l'Ontario (22 % des participants au programme) et du Québec (17 % des participants au programme). Les taux de participants de l'Ontario et du Québec sont tous les deux inchangés par rapport à 2022.

### *Options de certification*

- **Baisse de la participation à la certification de groupe** : La proportion de producteurs participant au programme qui ont opté pour la certification de groupe (option B) a de nouveau chuté en 2023, après une légère reprise en 2022. Un peu plus de 7 % des producteurs participant à CanadaGAP font partie d'une certification de groupe, ce qui est comparable aux chiffres de 2021. De 2008 à 2020, la proportion de participants provenant de groupes certifiés CanadaGAP a varié entre 20 et 30 % de l'ensemble des inscriptions. Bien que certains producteurs qui étaient auparavant membres d'un groupe soient maintenant certifiés individuellement selon une autre option de certification CanadaGAP, le programme n'a pas enregistré de compensation pour la perte de fermes précédemment certifiées selon l'option B. De nombreux producteurs qui faisaient partie de groupes précédemment certifiés par CanadaGAP ont quitté le programme pour adhérer à une certification de groupe dans des programmes qui ne sont pas reconnus par GFSI.
- **Augmentation des niveaux de participation aux options A1 et A2** : Un nombre important de producteurs certifiés CanadaGAP qui passent à la certification individuelle choisissent des options de certification qui ne sont pas reconnues par GFSI. Dans la lignée des augmentations observées au cours des deux dernières années, le nombre d'entreprises inscrites au cycle d'audit de quatre ans (option A1 ou A2) a de nouveau augmenté en 2023. La proportion de producteurs des options A1 et A2 représente désormais 28 % de l'ensemble des participants au programme, soit une hausse d'un point de pourcentage par rapport à l'année dernière et de 6 % par rapport à 2020.
- **Adoption de nouvelles options de certification** : La participation aux options E et F est également en légère hausse (3 %) en 2023, contre 2 % l'année dernière. Il faudra du temps pour que le secteur comprenne et accepte ces options de certification relativement nouvelles. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web de CanadaGAP à l'adresse suivante : <https://www.canadagap.ca/fr/certification/certification-options/>.

- **Niveaux de participation constants à l'option C** : La proportion de participants au programme inscrits à l'option C reste stable par rapport aux niveaux de 2022, avec 57 % des entreprises participantes. L'option D est tombée à 4 %, les opérations de courtage ayant été transférées à la nouvelle option F l'année dernière. La participation globale du secteur du remballage et du commerce en gros à CanadaGAP reste stable.

#### *Tendances par groupe de cultures et par secteur*

- La participation des producteurs de fruits (à la fois dans les groupes de cultures des fruits de verger et de vigne et des petits fruits) a diminué en 2023, avec des augmentations proportionnelles correspondantes de la participation des secteurs des légumes de plein champ et des légumes de serre, et une légère augmentation des producteurs de pommes de terre.
- Pour faciliter l'analyse des tendances en matière de participation, nous avons réparti les résultats en cinq groupes de cultures :
  - Fruits de verger et de vigne
  - Légumes de plein champ
  - Pommes de terre
  - Petits fruits
  - Produits de serre

La participation totale à CanadaGAP est de 100 %. Le pourcentage de chaque groupe est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le document sur les données statistiques, notamment par province, qui est annexé au rapport annuel. Les données sont celles du 31 août 2023.

#### **Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures**

Données fondées sur le nombre de producteurs	Fruits de verger et de vigne	Légumes de plein champ	Pommes de terre	Petits fruits	Produits de serre	Remballage, commerce en gros et courtage	Participation totale à CanadaGAP
<b>Pourcentage de participants CanadaGAP en 2023</b>	21 %	29 %	19 %	17 %	7 %	7 %	100 %
<b>À titre de comparaison :</b>							
<b>2022</b>	24 %	27 %	18 %	19 %	6 %	6 %	100 %
<b>2021</b>	21 %	29 %	19 %	19 %	6 %	5 %	100 %
<b>2020</b>	24 %	30 %	17 %	18 %	6 %	5 %	100 %
<b>2019</b>	24 %	29 %	18 %	19 %	7 %	3 %	100 %
<b>2018</b>	24 %	27 %	18 %	20 %	8 %	3 %	100 %
<b>2017</b>	24 %	25 %	19 %	21 %	8 %	3 %	100 %
<b>2016</b>	30 %	24 %	18 %	20 %	8 %	Aucune donnée	100 %
<b>2015</b>	33 %	23 %	18 %	18 %	8 %	Aucune donnée	100 %

## Tendances en matière d'audits

- *Nombre d'audits CanadaGAP (pour les options A1, A2, C, D, E et F et les audits du système de gestion de groupe)*

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Nbre d'audits rapportés</b>	1885	1921	2019	1748	1650	1589	1538

Période visée : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, selon le nombre de certificats émis.

De plus, chaque année, environ 100 fermes appartenant à un groupe font l'objet d'un audit.

- *Résultat moyen à l'audit selon le groupe de cultures (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, selon le nombre de certificats émis)*

<i>Groupe de cultures</i>	2023	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Pommes de terre</b>	95,91	95,81	94,55	94,59	94,46	94,98
<b>Produits de serre</b>	97,43	97,24	96,91	95,66	96,63	96,63
<b>Fruits de verger et de vigne</b>	95,97	94,61	93,54	93,76	92,84	93,75
<b>Légumes-feuilles et crucifères</b>	96,51	95,57	93,95	93,78	93,82	94,61
<b>Petits fruits</b>	96,89	95,77	94,45	94,25	92,92	93,29
<b>Légumes combinés</b>	97,14	96,18	94,87	94,38	94,50	94,61
<b>Moyenne globale</b>	<b>96,38</b>	95,70	94,61	94,28	93,98	94,34

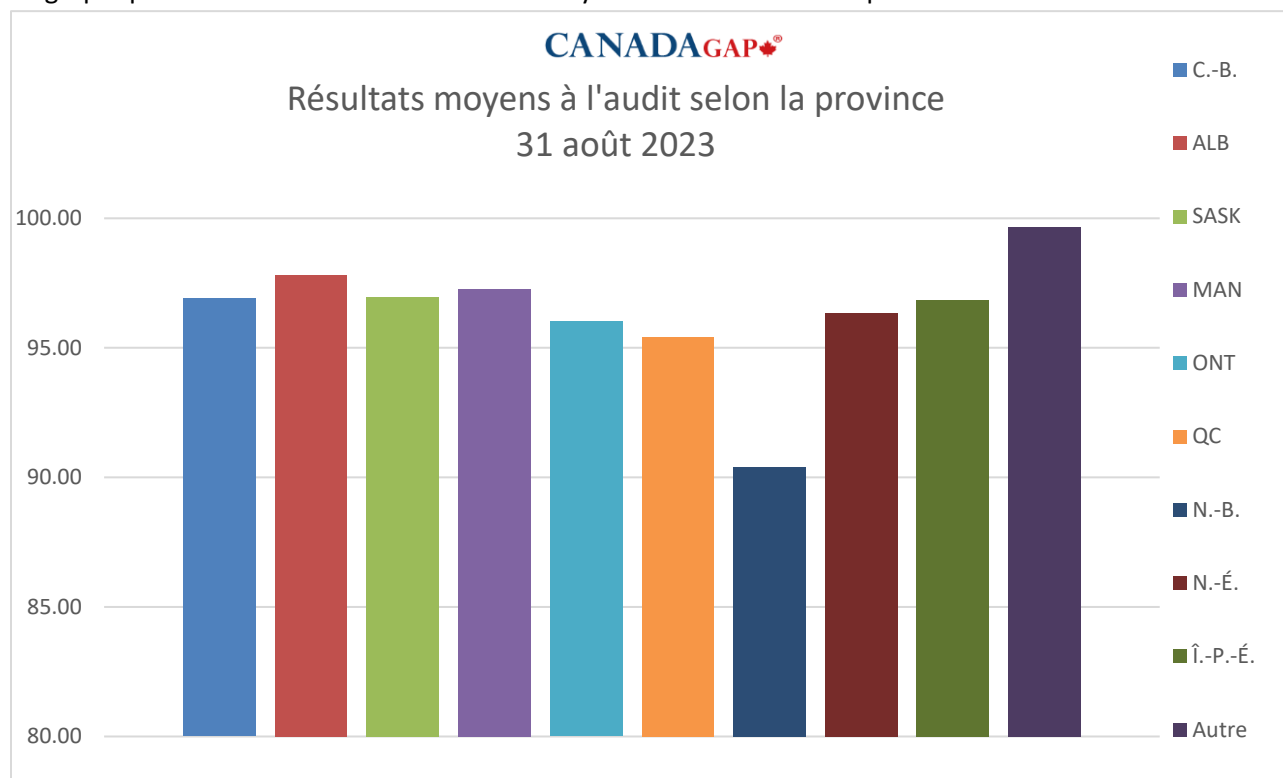
Les producteurs s'engagent à améliorer continuellement leur programme de salubrité alimentaire, **ce qui leur permettra d'obtenir en 2023 la note d'audit moyenne la plus élevée jamais obtenue par les participants au programme CanadaGAP.**

Selon les résultats préliminaires de l'audit (avant la mise en œuvre des mesures correctives), la moyenne globale de 96,38 % a été atteinte parmi les participants de toutes les options de certification CanadaGAP. Au cours de la dernière année, les notes d'audit moyennes ont été légèrement plus élevées dans tous les groupes de cultures visés par le programme CanadaGAP, y compris les fruits de verger et de vigne, les pommes de terre, les produits de serre, les légumes de plein champ et les petits fruits.

Nous félicitons les entreprises certifiées CanadaGAP, qui continuent de maintenir et d'atteindre des niveaux élevés de salubrité alimentaire au sein de leurs entreprises !



Le graphique ci-dessous illustre les résultats moyens des audits selon la province.

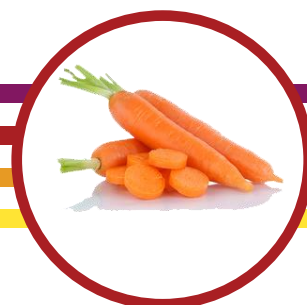


## Programme d'audit aléatoire

CanadaGAP offre aux entreprises les options de certification A1 et A2, qui comportent un cycle d'audit de quatre ans. Ces options de certification ne sont pas reconnues par GFSI, car elles ne répondent pas entièrement aux exigences de GFSI en matière d'évaluation comparative.

Pour obtenir la certification, l'entreprise doit subir avec succès un audit complet sur place au cours de la première année du cycle de quatre ans. Afin de maintenir la certification au cours des trois années subséquentes, elle peut être choisie au hasard pour un audit annuel, chaque année ou une seule fois. Pour chaque année où son entreprise n'est pas choisie, l'exploitant doit signer une déclaration et réaliser une autoévaluation à l'intention de l'organisme de certification afin de montrer que son exploitation continue de répondre aux exigences du programme.

Le tableau suivant compare les résultats des audits prévus à ceux des audits aléatoires depuis 2012. Les tendances intéressantes observées au cours des six dernières années se poursuivent, avec les entreprises choisies au hasard pour un audit ayant, en moyenne, obtenu des notes plus élevées que les entreprises de l'option A1 et A2 faisant objet d'un audit régulier. Les données se rapportant aux audits aléatoires réalisés en 2023 seront disponibles en 2024.

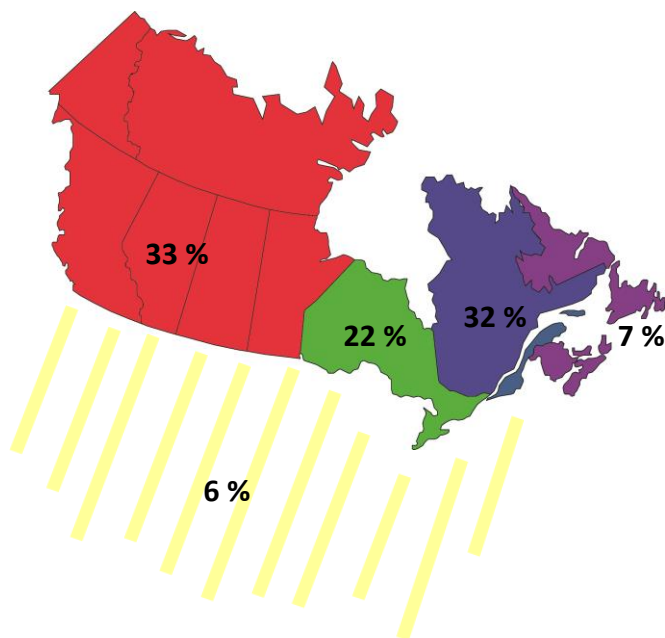


## Résultats aux audits aléatoires pour les options A1 et A2 de CanadaGAP

Année	Résultats moyens aux audits prévus aux 4 ans	Résultats moyens aux audits aléatoires
2012	87,56	90,65
2013	91,85	91,55
2014	90,14	91,92
2015	91,03	93,50
2016	91,16	88,05
2017	91,06	93,64
2018	91,82	92,92
2019	90,35	92,69
2020	90,82	94,40
2021	91,82	93,26
2022	92,30	94,52

### Auditeurs CanadaGAP

- Le bassin d'auditeurs CanadaGAP en regroupe 69 actifs et qualifiés qui travaillent actuellement pour un organisme de certification. Ces derniers représentent 13 % des personnes ayant suivi le cours de formation d'auditeurs CanadaGAP et 22 % de celles qui l'ont réussi.
- La carte ci-dessous montre les auditeurs par région :



	Nbre d'auditeurs	Pourcentage
Ouest	23	33 %
Ontario	15	22 %
Québec	22	32 %
Atlantique	5	7 %
É.-U./Amér. latine	4	6 %
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>100 %</b>

Données courantes en date du 31 octobre 2023

En ce qui concerne le bassin d’auditeurs de CanadaGAP, l’année 2023 a représenté une année de croissance importante dans le recrutement de nouveaux auditeurs. Voici quelques-unes des principales tendances :

- 1) **Une augmentation importante du nombre d’auditeurs au Québec** : Le nombre d’auditeurs au Québec a continué à augmenter. Malgré plusieurs départs à la retraite, le nombre total d’auditeurs au Québec a augmenté de 5 nouveaux auditeurs en 2023.
- 2) **Instabilité au sein de l’organisme de certification et du bassin d’auditeurs** : Les retombées de la pandémie de COVID-19 continuent de se faire sentir dans le bassin d’auditeurs de CanadaGAP. Depuis 2020, les départs à la retraite des auditeurs se succèdent à un rythme sans précédent. CanadaGAP et les organismes de certification ont connu le double du nombre habituel de départs à la retraite et de nouvelles recrues au cours de cette période. Il a donc fallu plus de temps pour examiner et qualifier les candidats potentiels.

Parmi les facteurs qui ont influencé la décision des auditeurs de quitter le programme, on peut citer :

- Les difficultés accrues de déplacement.
- Les problèmes de sécurité, en particulier pour les auditeurs les plus âgés.
- L’audit à distance a été une expérience frustrante pour les auditeurs et les entreprises auditées.
- Les auditeurs qui étaient au bord de l’épuisement professionnel ou qui envisageaient de prendre leur retraite ont été poussés à quitter la profession pendant la pandémie.
- Les nouvelles exigences en matière d’audits inopinés rendent encore plus difficiles la planification et la logistique des audits dans les fermes.

Un tiers des auditeurs de CanadaGAP ont changé de profession depuis 2021. La vague de départs récents a exacerbé la pénurie d’auditeurs déjà existante. Par conséquent, les efforts de rétention et de recrutement déployés par CanadaGAP et les organismes de certification se sont considérablement intensifiés.



### **Formation des nouveaux auditeurs CanadaGAP**

Au cours des deux dernières années, le nombre de cours de formation des auditeurs a doublé afin de permettre aux nouvelles recrues du bassin d’auditeurs de CanadaGAP d’accéder à la formation.

Depuis 2020, les cours de formation des auditeurs de CanadaGAP ont été offerts à distance en raison de la pandémie. Ce mode de prestation a permis de joindre non seulement un plus grand nombre de candidats

auditeurs, mais aussi des consultants, des responsables de la salubrité alimentaire et d'autres intervenants, car de nombreuses personnes ont suivi les cours à des fins éducatives.

Bien que le cours soit principalement conçu pour former les candidats auditeurs, les connaissances pratiques fournies sont tout aussi bénéfiques à des responsables de la salubrité alimentaire qui mettent en œuvre le programme dans leur entreprise qu'à des auditeurs destinés à vérifier la conformité.

#### *Sommaire des séances de formation d'auditeurs CanadaGAP*

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Total depuis 2008</b>
Nombre de personnes ayant fait le cours de formation des auditeurs	47	50	59	37	25	19	48	<b>538</b>
Nombre de personnes ayant réussi le cours à ce jour*	18	28	31	13	17	11	32	<b>315</b>
Pourcentage de personnes ayant réussi le cours à ce jour*	60 %	68 %	70 %	52 %	77 %	65 %	70 %	<b>67 %</b>
Nombre de séances de formation d'auditeurs	7	8	5	5	6	3	7	<b>80</b>

*\* Les résultats sont cumulatifs au 21 décembre 2023. Les sept cours donnés en 2023 ont des reprises d'examens en cours (les participants disposent d'un an à compter de la date à laquelle ils ont suivi la formation pour effectuer toutes les tentatives d'examen). Les données n'étant pas encore complètes, ces chiffres ne sont pas considérés comme définitifs ou représentatifs. Les personnes qui ont suivi le cours uniquement à des fins éducatives n'ont pas été prises en compte dans le calcul du nombre ou du pourcentage des personnes qui ont réussi le cours.*

#### **Formation d'auditeurs CanadaGAP pour les activités de remballage et de commerce en gros**

La certification des entreprises de remballage et de commerce en gros fait partie de la portée du programme CanadaGAP depuis 2014. À l'heure actuelle, 36 auditeurs CanadaGAP (53 % des auditeurs actifs) sont qualifiés pour mener des audits pour ce type d'activités.

La formation des auditeurs nouveaux et actuels dans ce domaine continue. Un module Remballage et commerce en gros fait partie du cours régulier de formation des auditeurs CanadaGAP pour les nouveaux candidats au poste d'auditeur. À leur discrétion, les organismes de certification peuvent également choisir d'offrir cette formation aux auditeurs existants qui ne possèdent peut-être pas encore cette qualification.

## **Formation et examen de mise à niveau des auditeurs CanadaGAP**

La formation et l'examen de mise à niveau ont été offerts pour la première fois en 2014. CanadaGAP administre une évaluation tous les deux ans pour vérifier que les auditeurs maintiennent une compréhension continue des exigences du programme, y compris celles qui ont été récemment mises en place. Tous les auditeurs actuellement qualifiés et les auditeurs internes qui travaillent pour des groupes (option de certification B) doivent obligatoirement subir cette évaluation.

La dernière ronde de séances de mise à niveau et d'examens visant à vérifier le maintien des compétences des auditeurs a eu lieu en 2020. En règle générale, l'examen de remise à niveau des auditeurs a lieu tous les deux ou trois ans. En raison du manque de ressources en 2023, la direction de CanadaGAP a décidé de le reporter à l'automne/hiver 2024-2025. Au lieu de cela, pour s'assurer que les auditeurs continuent à maintenir leurs connaissances des exigences actuelles, quatre sessions de webinaires obligatoires de remise à niveau des auditeurs sous forme de « questions et réponses » (deux sessions en anglais et deux sessions en français) ont été organisées en décembre 2023 pour les auditeurs actifs de CanadaGAP.

### **Formation des formateurs d'auditeurs — Nouveaux formateurs d'auditeurs et examen de mise à niveau**

Les formateurs qui dispensent le cours de formation des auditeurs de CanadaGAP doivent d'abord être qualifiés et approuvés par CanadaGAP. Les formateurs doivent avoir réussi leur premier cours de formation des auditeurs de CanadaGAP avec une note minimale de 90 %, puis doivent suivre un cours supplémentaire de formation des formateurs d'auditeurs.

En mars 2023, un cours individuel a été offert virtuellement par CanadaGAP à un candidat, qui s'est ensuite qualifié en tant que formateur agréé. Un cours privé a été offert par Food Safety Solutions en août 2023 à deux candidats qui sont maintenant également des formateurs d'auditeurs agréés par CanadaGAP. Les formateurs d'auditeurs doivent aussi se soumettre périodiquement à un examen de mise à niveau administré par CanadaGAP. À partir de 2022, les titres des formateurs sont désormais valables pour une période de cinq ans, au terme de laquelle les formateurs agréés doivent maintenir leurs compétences en passant avec succès un examen de mise à niveau. En 2022, huit formateurs qualifiés qui devaient être renouvelés ont passé avec succès leurs examens de mise à niveau. Ils seront à nouveau testés en 2027 aux côtés des trois formateurs nouvellement qualifiés.

## **Organismes de certification**

Les six organismes de certification suivants sont autorisés à offrir des audits et la certification CanadaGAP en 2023 :

- Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- Control Union
- dicentra
- MSVS (Management Systems Verification Services Canada Inc.)
- NSF Canada Ag
- TSLC (TSL Certification Services International Canada Ltd.)



L'année 2023 a été exceptionnellement chargée pour CanadaGAP, avec la signature de nouveaux prestataires de services pour la fourniture de services d'audit et de certification.

- En février 2023, CanadaGAP a accueilli **TSLC** en tant que nouvel organisme de certification agréé. TSLC est situé au Canada et affilié à l'organisation mondiale TSL Certification Services International Ltd. (TSL CSI), un organisme de certification accrédité par ANAB. En juillet, le sous-traitant Gestion Qualiterra inc. s'est associé à TSLC pour continuer à offrir des services d'audit au Québec, ce qui permet à TSLC d'offrir des audits dans tout le Canada.
- En avril 2023, **dicentra** a été annoncé comme nouvel organisme de certification pour CanadaGAP, proposant des services d'audit et de certification opérationnels dès l'été. dicentra est un organisme de certification accrédité par ANSI National Standards Board (ANAB) dont le siège est à Toronto et qui propose des audits pour plusieurs autres programmes de salubrité alimentaire.
- En décembre 2023, CanadaGAP a accueilli **MSVS** en tant qu'organisme de certification partenaire. MSVS est un nouvel organisme de certification détenu et exploité par des Canadiens et dont le siège social se trouve à Abbotsford, en Colombie-Britannique. Les cofondatrices Isabel Varey et Jovana Mitich possèdent une expertise dans les domaines de l'agriculture, de la salubrité alimentaire et du processus de certification ; elles sont également les deux premières lauréates (pour l'anglais canadien) du prix de reconnaissance des auditeurs Sheri Nielson.

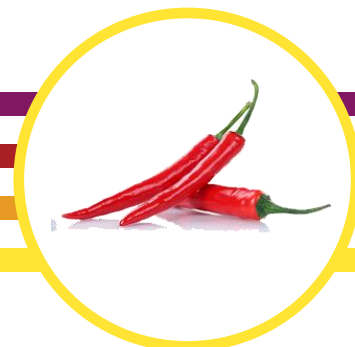
Parmi les autres changements apportés à la liste des organismes de certification cette année, Perry Johnson Registrars Food Safety, Inc., un organisme de certification qui s'est joint au programme en tant que fournisseur de services en 2020, a choisi de cesser d'offrir des audits et la certification CanadaGAP en mars 2023.

Les auditeurs CanadaGAP sont employés ou engagés directement par l'organisme de certification (OC), et certains auditeurs travaillent pour plus d'un OC. L'information sur chaque organisme de certification est présentée sur le site Web de CanadaGAP, au [www.canadagap.ca/fr/certification/certification-bodies](http://www.canadagap.ca/fr/certification/certification-bodies).

## Programme d'intégrité pour la surveillance des organismes de certification et des auditeurs

Le programme de surveillance de l'intégrité des organismes de certification de CanadaGAP comporte les éléments suivants :

- Une réunion obligatoire avec chaque organisme de certification afin de procéder à l'évaluation annuelle du rendement.
- La surveillance des normes de services énoncées dans les contrats de licence qui font l'objet de rapports chaque année.
- L'audit des bureaux des organismes de certification, y compris tous les fournisseurs de services sur un cycle de cinq ans (NSF : 2019 ; Gestion Qualiterra : 2021 ; PJRFSI : 2022 ; NSF : 2023, BNQ et TSLC : prévus en 2024).
- Le contrôle ponctuel des rapports d'audit (au moins un par année pour chaque auditeur).
- La participation de CanadaGAP à des appels des OC où les auditeurs obtiennent des mises à jour et sont informés des exigences du programme et de l'évaluation. Le personnel de CanadaGAP a ainsi l'occasion de se tenir au courant du rendement des auditeurs, des lacunes dans leurs connaissances, etc.
- Des audits en présence de témoins — Notre objectif est de voir chaque auditeur au moins une fois au cours du cycle de cinq ans.
- Des examens de mise à niveau pour les auditeurs sont administrés régulièrement afin d'assurer le maintien continu de la compréhension des exigences du programme CanadaGAP.
- La surveillance et le suivi en continu des plaintes.



## Que nous réservera 2024 ?

- Un avis de correction sera publié pour les guides de salubrité des aliments CanadaGAP (Version 10.0) en 2024, mais aucune nouvelle version ne sera publiée.
- La liste de contrôle actualisée sera publiée en mars pour les audits de 2024 (date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> avril).
- CanadaGAP effectuera une réévaluation comparative à la prochaine version des exigences de GFSI en 2024-2025.
- L'examen de mise à niveau des auditeurs CanadaGAP prévu en 2023 a été reporté au quatrième trimestre de 2024.
- L'engagement actif dans les activités de GFSI se poursuivra, y compris la participation dans le Groupe local É.-U.-Canada, dans diverses initiatives « Race to the Top » de GFSI, et dans des réunions régulières avec le Comité directeur de GFSI ainsi qu'avec la haute direction.
- Les activités de planification stratégique du Conseil se poursuivront en 2024.

## Merci au personnel et aux partenaires de CanadaGAP

CanadaGAP remercie sincèrement ses partenaires dans les organismes de certification — BNQ, Control Union, dicentra, MSVS, NSF Canada Ag et TSLC — et chaque auditeur CanadaGAP pour leur travail acharné.

Les administrateurs et la haute direction souhaitent exprimer leurs sincères remerciements à l'équipe dévouée de membres du personnel compétents qui contribuent au bon fonctionnement et à l'efficacité du programme CanadaGAP.

CanadaGAP remercie les bénévoles talentueux et dévoués de l'industrie qui forment son Conseil d'administration et son Comité consultatif technique.

Le personnel et les administrateurs du programme CanadaGAP reconnaissent et apprécient les efforts de chaque entreprise certifiée CanadaGAP dans leur engagement à produire des aliments en toute sécurité pour le bien de tous.



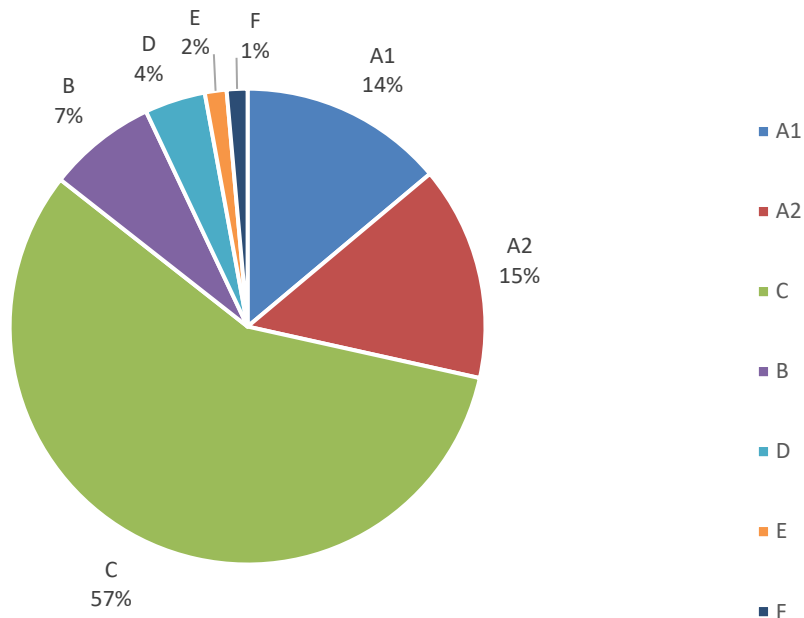


# CanadaGAP

## Données statistiques relatives au programme

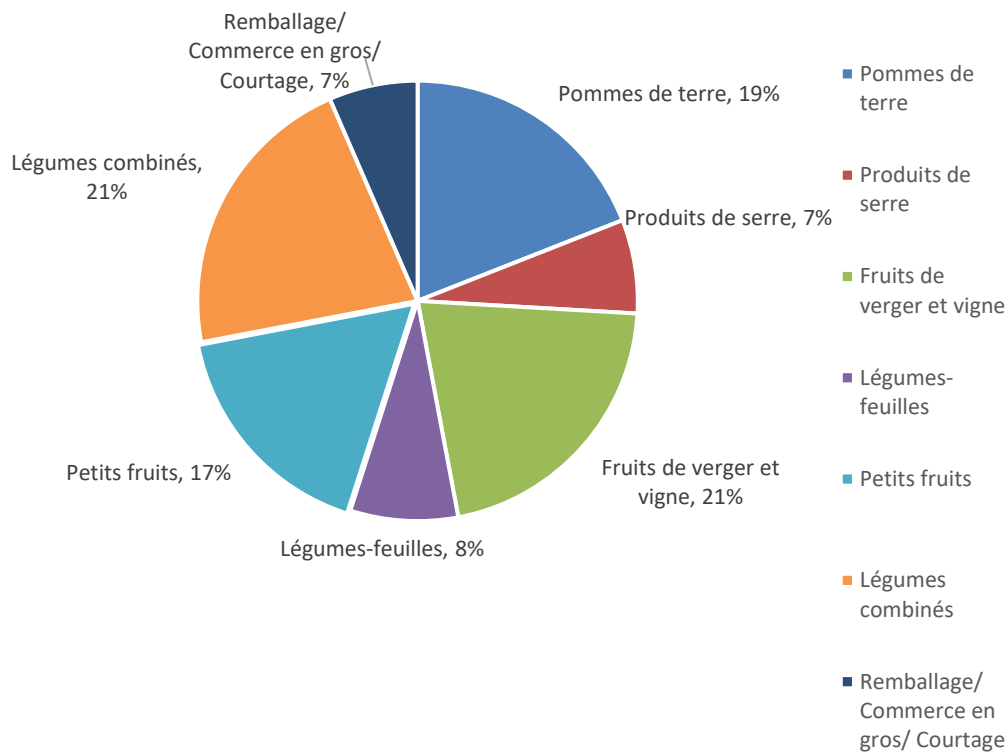
## Participation selon l'option de certification

31 août 2023

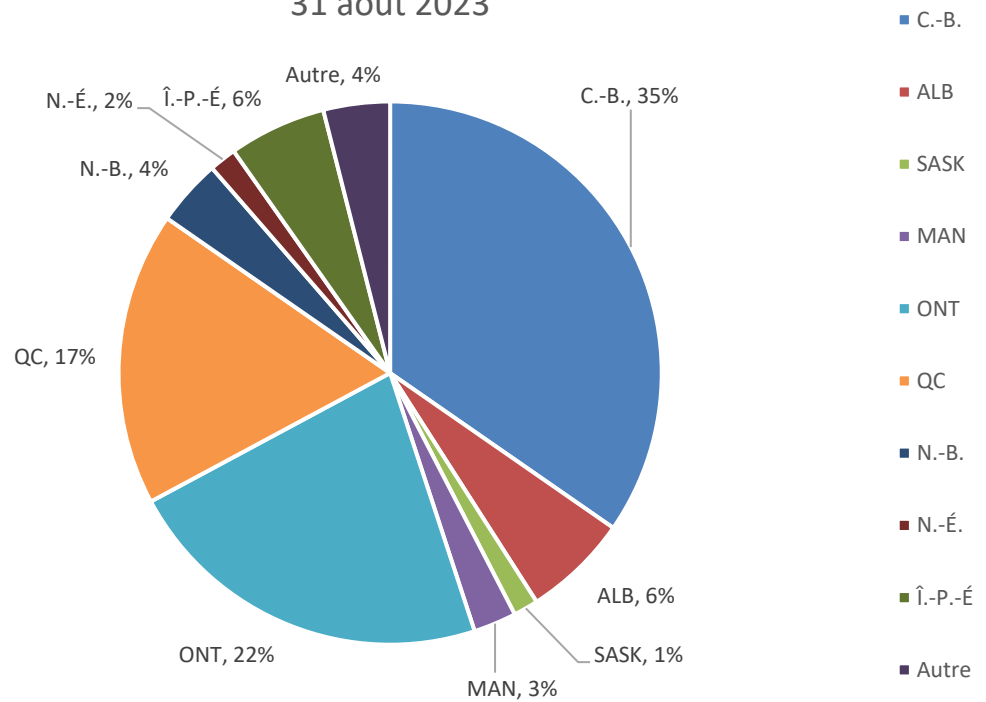


## Proportion de participants selon le groupe de culture

31 août 2023



### Participation selon la province 31 août 2023



### Cultures par province- 31 août 2023

